



# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 11, 18 juillet 2018

- Développement phénologique (EL29 à EL33) et évolution des degrés-jours.
- Phytoxicité et coups de soleil.
- En cas de grêle : attention aux maladies dont la pourriture blanche!
- Insectes : scarabée japonais, scarabée du rosier, cicadelles et érinose.
- Maladies : blanc, rougeot parasitaire, pied noir et tomato ringspot virus (ToRSV).
- Récupération des contenants vides de pesticides et de fertilisants.

### DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

Sur l'ensemble des sites, les stades varient entre baies de la taille d'un plomb (EL29) et la fermeture de la grappe (EL33). Pour avoir plus de détails, vous pouvez consulter le document des [stades phénologiques régionaux](#) et celui de l'[évolution régionale des degrés-jours](#).

Durant les mois de juillet et d'août, la progression du développement phénologique des vignes ralentit. En effet, plus de degrés-jours sont nécessaires pour passer d'un stade au suivant.

Par contre, c'est à cette période de l'année qu'apparaissent plusieurs symptômes (carences, maladies, etc.) de diverses problématiques. Gardez l'œil ouvert et n'hésitez pas à consulter votre conseiller.

### NOUVELLES PLANTATIONS

Pensez à irriguer les nouvelles plantations. Dans la [majorité des régions](#), très peu de pluie est tombée depuis le début du mois.

### PHYTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL : MISE EN GARDE

Consultez la page 1 de l'[avertissement N° 10](#) du 12 juillet 2018 pour plus d'information.

# EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

La **pourriture blanche** (*Coniella diplodiella*), aussi appelée rot blanc ou coître de la vigne, **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la **grêle** qui peut causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement à base des matières actives cuivre, folpet ou captane dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

## INSECTES

Plusieurs observations d'insectes ravageurs ont été faites dans les régions. Voici en rappel de ce qui a été publié les concernant :

- Scarabée japonais : avertissement N° 9 du 5 juillet 2018.
- Scarabée du rosier : avertissement N° 4 du 31 mai 2018.
- Altise à tête rouge : avertissement N° 10 du 12 juillet 2018.
- Tordeuse de la vigne : avertissement N° 7 du 21 juin 2018.
- Cicadelles : avertissement N° 6 du 15 juin 2018.
- Érinose (ériophyide de la vigne) : avertissement N° 4 du 31 mai 2018.

En cas de doute, consultez votre conseiller. Pour connaître les interventions possibles, consultez SAgE pesticides et/ou le [Guide des traitements phytosanitaire 2018 Vigne](#) pour plus de détails sur les traitements possibles.

## MALADIES

Toutes les principales maladies de la vigne sont présentes dans les vignobles : [anthracnose](#), [blanc](#), [mildiou](#), [pourriture noire](#) et [pourriture grise](#).

Consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) pour savoir quand intervenir et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) pour savoir comment les dépister. Pour vous aider dans vos interventions, consultez le [Guide des traitements phytosanitaires 2018 Vigne](#) et/ou SAgE pesticides.

**Si des symptômes sont présents dans votre vignoble, utilisez de préférence des produits protectants et non éradicants afin de diminuer les risques que les champignons s'adaptent en développant de la résistance.**

### Blanc

Selon le modèle prévisionnel intégré dans le logiciel CIPRA pour l'ensemble des stations météo consultées pour les régions de la Montérégie-Est (secteurs Missisquoi et Rougemont), de la Montérégie-Ouest (secteurs Franklin, St-Rémi et Henryville), des Laurentides, de la Mauricie, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, le seuil de 600 DJ<sub>6</sub> (risque élevé) est atteint.

Pour les dernières régions plus fraîches, soit **la Capitale-Nationale et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce seuil sera atteint au cours des prochains jours, selon les prévisions du moment.**

Pour plus de détails sur la maladie, son dépistage et l'évolution des risques de chacune des régions, consultez le document [Estimation des risques de blanc](#).

## Rougeot parasitaire

Revoyez l'avertissement N° 9 du 5 juillet 2018 pour plus de détails à ce sujet.

## Pied noir et tomato ringspot virus (ToRSV)



Pied noir : plant peu développé  
Photo : Gaëlle Dubé, agr.



Pied noir : 2<sup>e</sup>  
plateau racinaire  
Photo : LEDP  
(MAPAQ)



ToRSV sur Frontenac rouge  
Photo : Gaëlle Dubé, agr.



ToRSV sur Vandal-Cliche  
Photo : LEDP (MAPAQ)

Revoyez l'avertissement N° 10 du 12 juillet 2018 pour plus de détails à ce sujet.

## RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS VIDES DE PESTICIDES



Pour tout savoir sur les divers programmes de recyclage, les sites de collecte et bien plus, consultez le site d'[AgriRÉCUP](#).

Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseuses du réseau Vigne ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.